

Sommaire Exécutif

L'Association des services en horticulture ornementale du Québec (ASHOQ) regroupe les professionnels qui entretiennent les végétaux d'ornement (des pelouses, arbres et arbustes) en milieu résidentiel, commercial et industriel. Ces végétaux sont produits et vendus par les secteurs de la production et de la commercialisation. Le travail des entreprises en entretien d'espaces verts consiste à entretenir et protéger ces végétaux en milieu urbain, qui créent le patrimoine vert de nos villes et banlieues. Ils sont l'extension de l'agriculture rurale car comme horticulteurs, ils pratiquent l'agriculture urbaine.

Au cours des 15 dernières années, l'ASHOQ a travaillé avec l'université Laval, les municipalités et différentes instances gouvernementales sur différents projets de recherche et de promotion de la lutte intégrée et des bonnes pratiques culturelles respectueuses de l'environnement.

Ce secteur a connu une croissance fulgurante au cours des dix dernières années, et ce jusqu'à l'entrée en vigueur du Code de gestion des pesticides en 2006. L'ASHOQ craint pour la croissance future du secteur, s'il n'arrive pas à servir adéquatement sa clientèle. En effet, les nouvelles réglementations provinciales et municipales implantées depuis les dernières années rendent plus difficile le travail des professionnels de l'entretien. Les membres de l'ASHOQ s'inquiètent de leur capacité à maintenir l'intégrité des aménagements paysagers de même qu'à assurer la satisfaction de leur clientèle. L'ASHOQ craint aussi que cette incapacité nuise éventuellement aux secteurs de la production et de la commercialisation.

De plus, les services en entretien des espaces verts ont été l'objet de critiques au cours des dernières années par des groupes de pression et des médias. Plusieurs groupes ont tenté de renverser l'importance de la notion d'embellissement et la valeur économique des aménagements paysagers, pour justifier la réduction des pesticides. L'ASHOQ est pour la réduction des pesticides, telles que le démontrent ses nombreuses réalisations au cours des années, mais en respectant la conservation des aménagements paysagers. Les plantes sont essentielles à la santé physique et mentale des humains, et à la préservation de l'environnement en milieu urbain. Elles représentent notre patrimoine vert. Préoccupées par la situation, l'ASHOQ et la FIHOQ, dont elle fait partie, souhaitent collaborer avec les différents intervenants du gouvernement provincial et des municipalités afin de trouver des solutions concrètes à court, moyen et long terme.

Nos recommandations

- Nous souhaitons obtenir des instances gouvernementales la reconnaissance officielle de l'industrie de l'horticulture ornementale et souhaitons obtenir des appuis non équivoques pour rehausser sa crédibilité et favoriser son développement. Lorsqu'il y a des consultations effectuées par des instances gouvernementales (MDDEP, MAPAQ, etc.) qui peuvent avoir des répercussions sur notre secteur, nous demandons au gouvernement, et notamment au MAPAQ, de contacter directement la FIHOQ, de l'informer du dossier en cours et de la consulter au nom des entreprises de services en horticulture et de notre industrie.
- Nous proposons que le MAPAQ reconnaissse les services d'entretien en horticulture ornementale, qui font partie intégrante de la chaîne des valeurs en horticulture ornementale, au même titre qu'il reconnaît les services de restauration et d'hôtellerie en agriculture et agroalimentaire. Nous proposons que, par le biais de la FIHOQ, l'ASHOQ puissent bénéficier de programmes de subvention lui permettant d'effectuer du développement, de la recherche, de l'expérimentation et de la promotion et que les programmes de crédits d'impôt à la recherche et au développement, des gouvernements provincial et fédéral, soient maintenus.
- Nous proposons que le MAPAQ soutienne financièrement et techniquement l'Association des services en horticulture ornementale dans l'élaboration de contenu de formation et la mise en place d'une certification provinciale en entretien environnemental et dans la mise à jour de normes visant l'entretien des espaces verts dans une perspective durable. Une fois le nouveau programme de certification environnementale de même que les normes mises en place, nous proposons au MAPAQ de soutenir financièrement l'Association dans la promotion de cette certification et de ces normes auprès de l'ensemble des citoyens et des municipalités du Québec.

- Nous proposons au MAPAQ de défendre et de soutenir via ses experts techniques, l'agriculture urbaine auprès du MDDEP et des autres ministères provinciaux concernés, puisque les végétaux plantés sont la prolongation de notre industrie et que cette agriculture urbaine n'est représentée actuellement par aucun ministère. Nous proposons au MAPAQ de défendre l'agriculture urbaine auprès du gouvernement fédéral et de rendre admissible ce secteur, de même que les autres secteurs de services et de la commercialisation de l'horticulture ornementale dans le futur Cadre stratégique agricole.
- Nous proposons que le MAPAQ intervienne directement auprès de Santé Canada afin que cette instance accélère le processus d'homologation des produits de remplacement aux produits interdits d'utilisation sous l'Annexe 1 du Code de gestion des pesticides du Québec, tels que de nouveaux pesticides à faible impact ou encore l'élargissement du cadre d'utilisation d'autres produits existants pour inclure les pelouses. Il serait également souhaitable que le MAPAQ soutienne financièrement la recherche et le développement de tels produits de remplacements (Ex bioherbicides pour les mauvaises herbes à feuilles larges, et insecticides pour le vers blanc) ou qu'il incite le gouvernement fédéral à investir dans cette recherche de produits alternatifs.
- Nous proposons que le MAPAQ intervienne auprès du MDDEP et qu'il soutienne la FIHOQ et l'ASHOQ dans leurs démarches auprès des municipalités afin qu'il soit permis aux professionnels de l'ASHOQ d'appliquer selon des normes et une certification qui seront établies de concert avec le MAPAQ, le MDDEP, l'UMQ et l'FMQ, la FIHOQ et le BNQ, certains produits présentement interdits d'utilisation sous l'Annexe 1 du Code de gestion des pesticides du Québec et pour lesquels il n'existe pas encore de produits de remplacement efficaces à faible impact.
- Nous demandons au MAPAQ de faire la liaison avec le monde municipal afin de les inciter à inviter la FIHOQ et ses associations à siéger aux tables de réflexions des groupes municipaux (UMQ, FQM, MRCs, groupes de bassins versants, groupes de protection des lacs) en vue de faire valoir leur point de vue et de contribuer à trouver des solutions durables et viables pour tous.
- Nous demandons au MAPAQ de soutenir techniquement et financièrement la FIHOQ et ses associations dans la recherche en matière de gestion phytosanitaire et dans l'élaboration de guides de bonnes pratiques autant reliées à l'entretien des végétaux dans l'aménagement paysager qu'à la revégétalisation des berges, le tout dans une perspective de développement durable. Ces guides pourraient ainsi servir de modèle à l'ensemble des municipalités du Québec. De plus, cela permettrait le rapprochement des secteurs des services avec les municipalités.
- Nous recommandons au MAPAQ de mettre sur pied un programme d'aide financière pour soutenir des initiatives d'avant-garde en matière de pratiques environnementales. Parmi ces initiatives, on compte les consultations et réflexions collectives d'industries face à des problématiques environnementales, l'élaboration de politiques agro-environnementales, la rédaction de guides de bonnes pratiques ainsi que le développement d'outils et de nouvelles pratiques environnementales. Les axes de développement qui pourraient être éligibles à ce programme seraient : la réduction de pesticides, la récupération de l'eau, la gestion des matières résiduelles, les crédits-carbone et bien d'autres. Nous recommandons d'ailleurs au gouvernement du Québec de remettre en place le programme des crédits d'impôt à la veille qui permettait ainsi aux petites et moyennes entreprises d'accéder à des services de veille stratégique.
- En matière d'emploi, nous recommandons que la Commission invite les gouvernements provincial et fédéral à moduler leurs programmes et leurs interventions aux nouvelles réalités du marché du travail générant des emplois de type atypique. Nous recommandons que soient offertes des conditions favorables à la formation continue durant les périodes de chômage. Nous recommandons que le gouvernement provincial soutienne financièrement les mesures de stabilisation des emplois et que ces mesures soient soutenues de façon récurrente.
- En matière de formation et d'éducation, nous suggérons que le nouveau programme en « Horticulture et Jardinerie » soit implanté dans les plus brefs délais, avec les budgets requis à son implantation, de manière à répondre aux nouvelles réalités du marché du travail. De même, nous recommandons que

le MAPAQ, le MELS et Emploi-Québec contribuent à la bonification et à l'élargissement du PSFA aux entreprises du secteur de l'horticulture ornementale et que le MAPAQ investisse dans le Fonds de formation professionnelle en horticulture (FFPH) afin de développer des activités de formation continue en horticulture ornementale permettant ainsi un accès continu aux nouveaux savoirs. Enfin, nous proposons que le Ministère de l'éducation du Québec encourage sa clientèle, dans le cadre de la nouvelle approche de l'école orientante, à s'intéresser à l'horticulture ornementale comme parcours professionnel prometteur et enrichissant et qu'il incite les commissions scolaires à supporter des projets de revitalisation des cours d'école, en partenariat avec l'industrie et la FIHOQ et qu'il encourage l'implication concrète des élèves dans ce genre de projet.

- Et, en dernier lieu, nous demandons au MAPAQ, de même qu'au ministère des Affaires municipales et des Régions du Québec et au ministère du Tourisme, de continuer à investir de façon récurrente des fonds dans le programme Fleurons du Québec.

En résumé, l'ASHOQ croit important de rappeler que le secteur des services d'entretien en horticulture ornementale contribue au maintien du patrimoine végétal urbain, nécessaire pour l'environnement et pour la santé des humains. Il contribue également au maintien et au développement futur de la production et de la vente des végétaux. Aussi, pour continuer à progresser, le secteur des services d'entretien de l'horticulture ornementale a besoin de la reconnaissance et du soutien du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Il doit donc être encore mieux outillé pour pouvoir opérer efficacement et pour conjuguer ses efforts à ceux des partenaires des différents paliers de gouvernement afin de continuer à protéger de façon durable ce patrimoine végétal du Québec. Ce secteur, comme toute l'industrie de l'horticulture ornementale, mérite d'être respecté au même titre que tous les autres secteurs de l'agriculture.